R 3 026 999 - A1

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

COURBEVOIE

11 No de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21 Nº d'enregistrement national :

14 59779

3 026 999

(51) Int Cl⁸: **B 60 R 7/04** (2016.01)

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

- 22 Date de dépôt : 13.10.14.
- (30) Priorité :

(71) **Demandeur(s)**: PEUGEOT CITROEN AUTOMO-BILES SA Société anonyme — FR.

ROUSSEAU FREDERIC.

- Date de mise à la disposition du public de la demande : 15.04.16 Bulletin 16/15.
- (56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule
- Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- Titulaire(s): PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA Société anonyme.

Inventeur(s): KERVAREC FLORIAN, DUVIVIER ARNAUD, COPEL JOHAN, KHODEIR OUSSAMA et

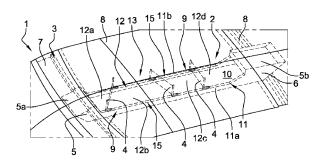
Demande(s) d'extension :

Mandataire(s): PEUGEOT CITROEN AUTOMO-BILES SA Société anonyme.

(54) AGENCEMENT DE CLOISONNEMENT D'UN COFFRE LONGITUDINAL DE PAVILLON DE VEHICULE.

(57) L'invention concerne un agencement (1) d'un élément de rangement (2) d'un coffre longitudinal central placé sous un pavillon (3) d'un véhicule, caractérisé en ce que l'élément de rangement (2) ne comporte qu'un seul volume 12 sur sa longueur, ses parois latérales étant ouvertes pour former une échancrure (13) et ses parois d'extrémités (5, 6) étant fermées

L'invention trouve son application dans le domaine de l'automobile.





AGENCEMENT DE CLOISONNEMENT D'UN COFFRE LONGITUDINAL DE PAVILLON DE VEHICULE

L'invention concerne un agencement de cloisonnement d'un coffre longitudinal placé sous le pavillon de toit d'un véhicule. Cet agencement de cloisonnement permet d'aménager à la demande l'espace de rangement du coffre longitudinal.

Il est connu de réaliser des coffres de rangement 10 montés au niveau des pavillons des véhicules. Ces coffres possèdent des espaces de rangements inamovibles et constants. De plus, ils sont montés à demeure, si bien qu'ils occupent un volume important dans l'habitacle du véhicule même s'ils ne sont pas utilisés.

Dans l'état de la technique, le document FR2796607 décrit un coffre de rangement disposé sur le pavillon du véhicule. Le coffre de rangement est aussi bien accessible de l'intérieur que de l'extérieur du véhicule. Le document FR2796606 décrit un pavillon de véhicule comprenant un coffre de rangement placé du côté intérieur du véhicule. Le coffre de rangement s'étend longitudinalement par rapport au véhicule et est plus particulièrement adapté aux véhicules de type monospace.

20

25

On comprend bien que ces éléments de coffres encombrent le pavillon et peuvent gêner les passagers notamment ceux de grande taille. De plus, en cas de freinage brutal voire de collision, les passagers

peuvent se cogner contre les éléments de coffre ayant un encombrement important et immuable. Néanmoins, des coffres de rangement moins large ont été développés pour n'occuper que la partie centrale longitudinale du véhicule. Ces coffres présentent l'inconvénient 5 moins logeable qu'un coffre intégral, recouvrant la majeure partie du pavillon. Ces coffres possèdent des volumes de rangements successifs fermés compartimentés et par des trappes 10 permettant pas de ranger des objets allongés tel que par exemple, un parapluie. Par ailleurs, un coffre longitudinal doit être compartimenté afin d'éviter les déplacements intempestifs des objets stockés à l'intérieur, lors de la conduite du véhicule.

15 L'invention a pour objectif de palier les inconvénients de l'art antérieur en proposant un agencement de rangement additionnel d'un coffre placé sous le pavillon d'un véhicule permettant de fournir des espaces de rangements complémentaires d'objets.

A cet effet l'invention propose un agencement d'un élément de rangement d'un coffre longitudinal central placé sous un pavillon d'un véhicule, l'élément de rangement ne comportant qu'un seul volume sur sa longueur, ses parois latérales étant ouvertes pour former une échancrure et ses parois d'extrémités fermées.

Avantageusement, l'élément de rangement possède une section longitudinale de fond en forme de U.

Selon une variante, l'élément de rangement comporte des moyens de séparation transversaux amovibles.

5

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, les moyens de cloisonnements sont immobilisés dans des moyens de maintien longitudinaux ménagés sur le rebord de l'extrémité des branches de la section en U.

De manière optionnelle, les moyens de maintien longitudinaux sont des glissières en té ou des glissières crantées.

15

20

10

Selon mode de réalisation un préféré de l'invention. les moyens de cloisonnements sont constitués par un filet élastique maintenu entre deux mats, la base des mats comportant un bloc patins apte à coulisser et à se bloquer dans la glissière en T dans une position transversale ou oblique.

Selon une variante, les moyens de cloisonnements sont constitués par un jeu de plaques rigides montées chacune sur un mat, et aptes à coulisser entre elles pour prendre une position transversale ou oblique.

Avantageusement, les moyens de cloisonnements sont constitués par une plaque rigide comportant à ses

extrémités inférieures des aménagements agencés pour se bloquer transversalement dans les encoches de la glissière crantée.

De façon avantageuse, les moyens de cloisonnements comportent une base obturant l'espace résiduel entre les branches du fond en U.

Selon une variante, le bloc patin comporte un 10 bouton de verrouillage déverrouillage permettant d'assurer un déplacement du moyen de séparation et son immobilisation dans une position quelconque de la glissière en té.

- 15 L'invention concerne également un véhicule automobile comprenant un agencement longitudinal central placé sous un pavillon d'un véhicule, ayant les caractéristiques susmentionnées.
- L'invention sera bien comprise et d'autres aspects et avantages apparaîtront clairement à la lecture de la description qui suit donnée à titre d'exemple par rapport aux figures annexées sur lesquelles :
- -la figure 1 présente une vue de dessus en 25 perspective et en transparence d'un agencement d'un élément de rangement disposé sous le pavillon de véhicule, comportant des moyens de cloisonnement;
 - -la figure 2 présente une vue en perspective d'un agencement d'un élément de rangement disposé sous le

pavillon de véhicule, comportant des moyens de cloisonnement;

-la figure 3 présente une vue en perspective d'un agencement de rangement comportant un premier mode de réalisation d'un cloisonnement et la vue 3A montrant les détails du bloc patin ;

5

10

15

-la figure 4 présente une vue en perspective d'un agencement de rangement comportant un second mode de réalisation d'un cloisonnement et la vue 4A montrant des détails de sa conception ;

-la figure 5 présente une vue en perspective d'un agencement de rangement comportant un troisième mode de réalisation d'un cloisonnement;

-la figure 6 présente une vue en perspective d'un agencement de rangement comportant un quatrième mode de réalisation d'un cloisonnement et la vue 6A montrant le cloisonnement d'un élément de rangement.

de dessus La figure 1 présente une vue perspective et en transparence d'un agencement 1 d'un élément de rangement 2 disposé sous le pavillon 3 de 20 véhicule, comportant des moyens de cloisonnement rangement 2 constitue un L'élément de longitudinal comportant une paroi de fond 10 dont la section transversale forme un U 11, dans sa partie courante. Les extrémités longitudinales 5, 25 fermées et se prolongent en biseau vers le pavillon 3. La partie courante en U 11 est dépourvue de paroi latérale et de paroi de plafond, l'absence de paroi une échancrure laquelle 13 par latérale forme

l'utilisateur peut introduire les objets à déposer dans l'élément de rangement 2. Seules les extrémités paroi de plafond 5a, possèdent une 5b pour fixation du coffre de rangement sur les traverses 7, 8 du pavillon 3 du véhicule. De ce fait, l'élément de dispose que d'un seul volume rangement 2 ne important. Si le véhicule est relativement d'un toit vitré 8, la luminosité est garantie dans le coffre de rangement 2. On comprend que la dépose d'objet dans l'élément de rangement 2 peut poser des 10 problèmes lorsque le véhicule est utilisé, les objets pouvant se déplacer au gré des mouvements et ou du freinage accélération du véhicule. Ιl а donc été des moyens de cloisonnements 4 afin prévu 15 délimiter les zones de stockage 12a, 12b, 12c, 12d et confiner les objets déposés pour éviter déplacements. Les moyens de cloisonnements 4 peuvent être placés transversalement sur la paroi de fond 10 obliquement le souhait de U selon en 11 ou l'utilisateur. 20 Avantageusement, les de moyens cloisonnements 4 sont fixés de façon déplaçables sur des moyens de maintien 9 longitudinaux ménagés dans les rebords 15 des branches 11a, 11b de la paroi en U 11. Les moyens de maintiens 9 sont constitués par des glissières en T ou des glissières crantées (non 25 visible sur la figure).

La figure 2 présente une vue de profil d'un agencement 1 de d'un élément de rangement 2 disposé sous le pavillon 3 de véhicule, comportant des moyens

de cloisonnement 4. Le volume 12 destiné au rangement est séparé par des moyens de cloisonnement 4. Les moyens de cloisonnement 4 sont fixés Les moyens de maintiens 9 matérialisés par des mats 16 sur le rebord 15 des branches 11a, 11b de la paroi en U 11. Les mats 16 sont reliés entre eux par une paroi adaptée 17. Cette paroi 17 peut être constituée de différente matière et construction comme cela sera expliqué ci-après.

10 La figure 3 présente une vue en perspective d'un agencement d'élément de rangement 2 comportant premier mode de réalisation d'un cloisonnement 17 et la vue 3A montrant les détails du bloc patin 20 monté à l'extrémité inférieure d'un mat 16. Les mats coopèrent avec les moyens de maintiens 9 par leurs 15 fixations, sur le bloc patin 20 montés coulissants dans la rainure en té 21, ménagée dans les rebords 15 des branches 11a, 11b de la paroi en U 11. Les mats 16 sont reliés entre eux par un filet 18 dont 20 hauteur est égale à la hauteur des mats 16. Le filet 18 en lui-même peut être extensible ou encore enrouleur peut être prévu autour d'un mat coulissement des blocs patins 16 est obtenu poussée le sur bouton 22 de verrouillage 25 déverrouillage, pour le libérer de son immobilisation et permet de disposer le moyen de cloisonnement 4 selon le souhait de l'utilisateur transversalement soit obliquement. La vue 3A montre le bloc patin 20 immobilisé dans la rainure 21, plus

spécifiquement en coupe au niveau du bouton 22. Le bouton 22 comprend une tête 23 logée dans un lamage du bloc patin 20, la tête 23 est prolongée par une tige solidaire 27 d'un patin 25 en prise dans la ressort de compression rainure en té 21. Un 5 intercalé ente le fond du lamage 24 et la tête 23 d'adhérer les patin 25 sur permet au supérieures de la rainure 21 et d'assurer constamment l'immobilisation du bloc patin 20. Le déblocage est effectué en exerçant une pression constante sur 10 bouton 22, afin de le déplacer. Le relâchement de la pression sur le bouton 22 permet d'immobiliser bloc patin 20.

La figure 4 présente une vue en perspective d'un agencement de rangement 2 comportant un second mode 15 de réalisation d'un moyen de cloisonnement 4 et la montrant des détails de sa conception. Les vue 4A mats 16 sont reliés l'un à l'autre par une cloison rigide 30. Cette cloison 30 est constituée de deux plaques 30a, 30b coopérant ensembles. Chaque plaque 20 30a, 30b comporte à une extrémité un fourreau 31, 32 monté rotatif sur les mats 16. Les plaques 30a, 30b sont entres elles par un maintenus susceptible de coulisser dans une rainure horizontale 34, comme on le montre sur la vue 4A. Sur la vue la 25 plaque 30a coulisse dans la plaque 30b, ce qui permet de les rendre extensible l'une par rapport à l'autre. Les mats 16 supportant les fourreaux 31, 32

montés sur les blocs patins 20 et fonctionnent à l'identique de la figure 3.

La figure 5 présente une vue en perspective d'un agencement d'un élément de rangement 2 comportant un 5 troisième mode de réalisation d'un moven cloisonnement 4. Ce mode de réalisation comporte un filet 40 constitué comme celui décrit à la figure 3. De plus, le filet 40 comporte une base 41 obturant l'espace résiduel entre les branches 11a, 11b du fond 10 10 en U 11. La base 41 du filet 40 est fixée sur deux tiges profilées 42, 43 dont les extrémités en contact avec la paroi de fond 10 sont agencées pour coulisser dans l'autre. Les tiges 42 43 l'intérieur de la forme en U 11 dont l'extrémité se 15 termine par une bague 44 monté sur les mats 16 reposant sur le bloc patin 20. Cette conception du moyen de séparation permet d'installer le moyen de cloisonnement aussi bien transversalement qu'obliquement puisque le filet 40 et sa base 41 sont 20 extensibles.

La figure 6 présente une vue en perspective d'un agencement d'élément de rangement 2 comportant quatrième mode de réalisation d'un cloisonnement 4 et le mode de cloisonnement d'un la vue 6A montrant 25 élément de rangement 2. Ce mode de réalisation est constitué d'une plaque rigide 50 comportant moyens de maintiens 9, matérialisés à chacune de ses extrémités inférieures par des aménagements forme de taquet 51, 52 agencés pour se bloquer

transversalement dans des encoches 53, 54 de la glissière crantée 28. Les crans 28 sont aménagés à des intervalles réguliers le long de la bordure 15 et placés en vis-à-vis en regard des branches 11a, 11b. Cette configuration implique que la plaque rigide 50 est introduite verticalement suivant la flèche 55 et ne peut prendre qu'une disposition transversale. Plusieurs jeux de plaques 50 permettent de délimiter des casiers 56 comme montré sur la vue 6A.

REVENDICATIONS

- 1. Agencement (1) d'un élément de rangement (2) 'un coffre longitudinal central placé sous un pavillon (3) d'un véhicule, caractérisé en ce que l'élément de rangement (2) ne comporte qu'un seul volume (12) sur sa longueur, ses parois latérales étant ouvertes pour former une échancrure (13) et ses parois d'extrémités (5, 6) étant fermées.
- 2. Agencement (1) selon la revendication 1, 10 caractérisé en ce que l'élément de rangement (2) possède une section longitudinale de fond (10) en forme de U (11).
- 3. Agencement (1) selon l'une des revendications 15 2, caractérisé en ce que l'élément de rangement (2) comporte des movens de cloisonnements transversaux amovibles (4).
- 4. Agencement (1)selon la revendication 3, 20 caractérisé en ce que les moyens de (4) cloisonnements sont immobilisés dans des moyens de maintien (9) longitudinaux ménagés sur le rebord (15) de l'extrémité des branches (11a, 11b) de la section en U (11).

5. Agencement (1) selon la revendication 4, caractérisé en ce que les moyens de maintien (9)

25

5

longitudinaux sont des glissières en té (21) ou des glissières crantées (28).

- 6. Agencement (1) selon l'une quelconque des revendications 3 ou 4, caractérisé en ce que les 5 moyens de cloisonnements (4) sont constitués par un filet élastique (18) maintenu entre deux mats (16), la base des mats (16) comportant un bloc patins (20) apte à coulisser et à se bloquer dans 10 la glissière T (21)en dans une position transversale ou oblique.
- 7. Agencement (1)selon l'une quelconque revendications 3 ou 4, caractérisé en ce que les moyens de cloisonnements (4) sont constitués par 15 jeu de plaques rigides (30a, 30b) montées chacune sur un mat (16), et apte à coulisser entre elles pour prendre position une transversale ou oblique.

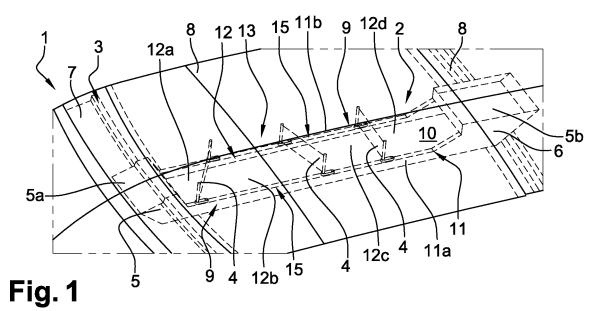
20

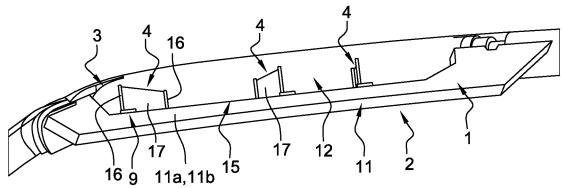
8. Agencement (1) selon 1'une quelconque des revendications 3 ou 4, caractérisé en ce que les moyens de cloisonnements (4) sont constitués par une plaque rigide (50) comportant ses 25 extrémités inférieures des aménagements sous forme de taquets (51, 52) agencés pour se bloquer transversalement dans les encoches (53, 54) de la glissière crantée (28).

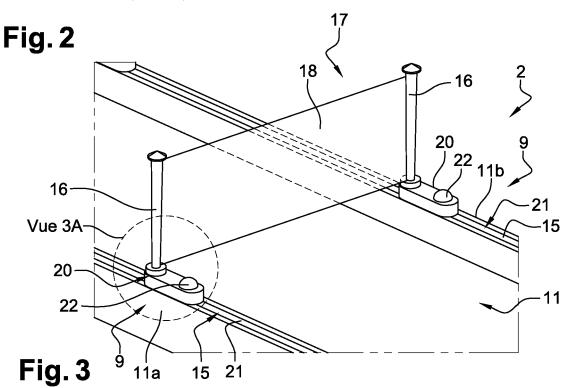
revendication selon la (1) 9. Agencement de les moyens се que caractérisé en cloisonnements (4) comportent base (41)une obturant l'espace résiduel entre branches les (11a, 11b) du fond (10) en U (11).

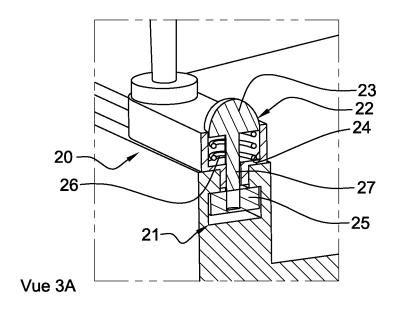
5

- 10. Agencement (1) selon la revendication 6, caractérisé en ce que le bloc patin (20) comporte un bouton (22) de verrouillage déverrouillage permettant d'assurer un déplacement du moyen de cloisonnement (4) et son immobilisation dans une position quelconque de la glissière en té (21).
- 11. Véhicule automobile comprenant un agencement d'un élément de rangement (2) d'un coffre longitudinal central placé sous un pavillon (3) d'un véhicule, selon l'une quelconque des revendications 1 à 10.









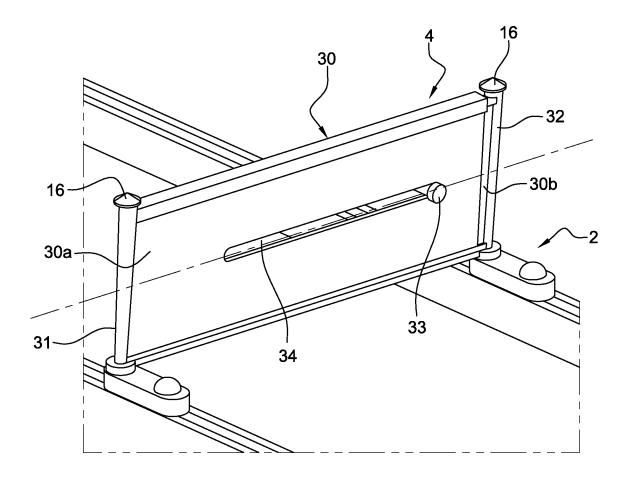
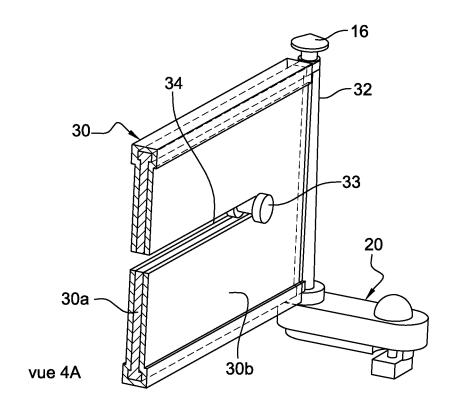
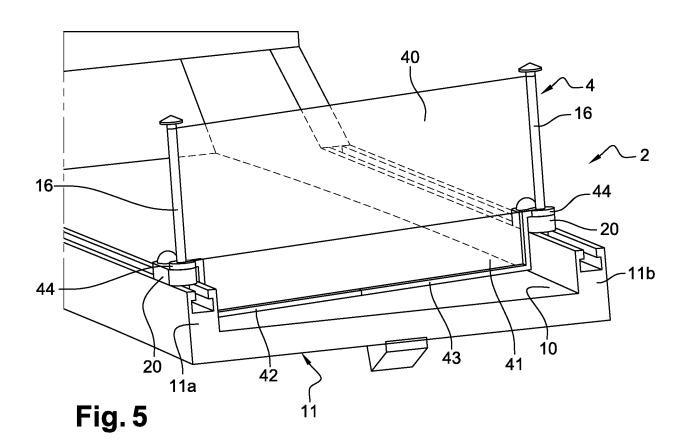
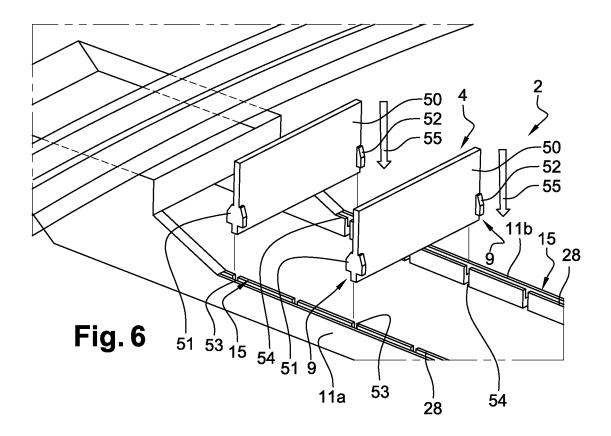
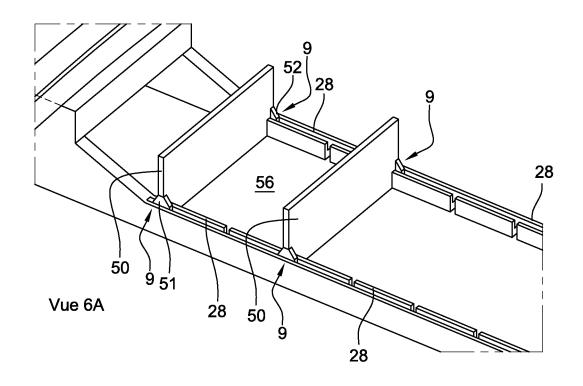


Fig. 4











RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche FA 801732 FR 1459779

| | IMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS Citation du document avec indication, en cas de besoin, | concernée(s) | à l'invention par l'INPI | | |
|-----------|--|--|---|--|--|
| Catégorie | des parties pertinentes | | | | |
| X | EP 1 514 734 A2 (WEBASTO AG FAHRZEUGTECHNIK [DE]) 16 mars 2005 (2005-03-16) * alinéas [0020], [0031]; figures 1-3,13 * | 1,2,11 | B60R7/04 | | |
| X | DE 885 061 C (MASCHF AUGSBURG NUERNBERG AG) 3 août 1953 (1953-08-03) * le document en entier * | 1,2,11 | | | |
| А | WO 2011/015742 A1 (PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA [FR]; CALVET FREDERIC [FR]) 10 février 2011 (2011-02-10) * revendication 1; figure 1 * | 1,3 | | | |
| A | US 2008/136218 A1 (PARK SEUNG YOUNG [KR]) 12 juin 2008 (2008-06-12) * figures 2,5 * | 1 | | | |
| | | | DOMAINES TECHNIQUES | | |
| | | | B60R | | |
| | | | | | |
| | Date d'achèvement de la recherche | | Evaminatour | | |
| | 8 juin 2015 | | Scheuer, Jürgen | | |
| X : part | ATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS T: théorie ou princip E: document de brev iculièrement pertinent à lui seul iculièrement pertinent en combinaison avec un A la date de dépôt de dépôt ou qu'à u | /et bénéficiant d'u : et qui n'a été pu | une date antérieure blié qu'à cette date | | |

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1459779 FA 801732

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 08 - 06 - 2015 Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

| Document brevet cité au rapport de recherche | | Date de publication | | Membre(s) de la famille de brevet(s) | | Date de publication |
|---|----|---------------------|----------------------------------|--|----------------------|---|
| EP 1514734 | A2 | 16-03-2005 | DE EP EP EP EP US | 1650083 A 1650084 A | A2 A1 A1 A1 | 31-03-200 16-03-200 26-04-200 26-04-200 17-05-200 24-05-200 02-06-200 |
| DE 885061 | С | 03-08-1953 | AUCI | JN | | |
| WO 2011015742 | A1 | 10-02-2011 | CN EP FR WO | | \1 \1 | 11-07-201 13-06-201 11-02-201 10-02-201 |
| US 2008136218 | A1 | 12-06-2008 | CN KR US | 101195391 A 100831475 B 2008136218 A | 31 | 11-06-200 21-05-200 12-06-200 |